

Sachez qu'en conformité avec le paragraphe 82(2), vous devez payer des droits pour votre demande de communication de renseignements. L'estimation des droits, basée sur les frais autorisés par les articles 4 et 6 du Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, est la suivante:

NUMÉRO DE LA DEMANDE _____

Droit de recherche et de préparation:

Période supérieure à deux heures _____ heures

Coût estimatif (15 \$ pour chaque demi-heure)..... _____ \$

Droit relatif à la programmation informatique et au traitement de données

- Travail au sein de l'organisme
Estimation du temps de travail _____ minutes
Coût estimatif (10 \$ pour chaque quinze minutes) _____ \$
- Travail effectué par un autre organisme
Coût estimatif (coût réel) _____ \$

Total des coûts estimatifs..... _____ \$

Remarque Vous devez payer habituellement un droit additionnel si vous désirez obtenir des copies.

Vous serez remboursé(e) si la communication de tous les documents que vous avez demandés vous est refusée ou si le coût réel est inférieur à la présente estimation.

Signature : _____

(Agent d'accès à l'information et de protection de la vie privée ou
coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.)

Nom de l'organisme public : _____

Adresse : _____

Date : _____

Si vous désirez toujours recevoir communication des documents, veuillez signer ci-dessous et nous renvoyer une copie de la présente formule accompagnée d'un chèque fait à l'ordre de _____.
Vous disposez d'un délai de 30 jours à partir de la date de la présente estimation pour indiquer si vous acceptez celle-ci ou pour modifier votre demande en vue de faire changer le montant des droits. Après ce délai, vous serez réputé(e) avoir renoncé à votre demande.

Signature de l'auteur de la demande :

Date :